



Creation d'une auto entreprise

Par **selvo**, le **04/11/2009** à **18:00**

Bonjour,rrnAyant travaillé 32 ans a France Telecom j ai choisi en 2006 de quitter l entreprise pour créer une entreprise individuelle en tant que artisan taxi . J exerce ma profession depuis presque 3 ans et je touche depuis septembre09 ma pension france telecom à taux réduit (32 annuités).rnN ayant plus la nécessité d un revenu conséquent je voudrai bien m orienter vers une auto entreprise en tant que taxi pour n'obtenir qu'un complément de revenu.rnPouvez vous m'indiquer si cela est possible et dans quelles conditions je puis y accéder.rnCordialement rnrnJacques Selvo

Par **reno_8**, le **05/11/2009** à **22:04**

Je pense qu'il faut liquider votre entreprise individuelle , puis vous inscrire en autoentrepreneur auprès du CFErntout simplement

Par **Wolfy**, le **11/11/2009** à **08:27**

BonjourrnJ'en ai crée une en Mai dernier et j'ai arrêté tout de suite 4 mois après .C'est très spécifique rnL'auto entreprise s'adresse uniquement à la prestation de service,j'entends par là à la main-d'oeuvre (les mains)ce qui n'est pas votre cas .rnUn taxi ,pour vivre,doit amener un client d'un point A à un point B rnMais le taxi a des frais,carburant ,péages ,amendes ,les pannes,les révisions ,les pneus,etc rnrnIl n'y a pas de récupération de TVA comme votre E.I .Pas de tableau d'amortissement fiscal pour le vehicule si vous en êtes propriétaire bien sûr rnVous ne pouvez pas dépasser un chiffre d'affaire annuel en prestation à 32000 net

Euros/an
Pour résumer une micro entreprise qui n'est pas encore au point aujourd'hui et je sais de quoi je parle ,s'adresse uniquement à la prestation de services comme vous,un taxi est prestataire de services ,mais ATTENTION ! sans frais de votre part ce qui n'est pas le cas d'un taxi .
Pour être bref :Micro entreprise = mains d'oeuvre. rien de plus (pas d'achat,pas de frais) meilleur exemple coiffeur à domicile ,plombier pour remplacer un robinet que le client a acheté etc
Pour comprendre mieux ,la chambre des métiers organise des matinées d'informations gratuites pour répondre toutes à vos vos questions

Par **selvo**, le **11/11/2009** à **17:17**

Merci pour vos réponses mais je persiste a y croire car je fonctionnerai avec ma voiture perso et donc je n aurai qu'un surplus de frais lié au carburant et à l'entretien donc pas très excessif me semble t-il.
Actuellement je suis en entreprise individuelle avec regime fiscal "réel simplifié" et je dois cravacher tout le temps pour arriver a payer mes charges . J arrive a un age ou il faut profiter de la vie et l important pour moi est de payer les taxes que pendant les périodes de travail et non pendant les périodes d'inactivité. C est pour cela qui me semblait que l'auto entreprise serait la solution pour moi.
Je suis demandeur pour d autres infos qui me guideront vers le but recherché
Merci
JS

Par **Wolfy**, le **11/11/2009** à **20:42**

Re bonjour
Je sais parfaitement ce qu'est une E.I au réel simplifié
Il faut tenir 3 livres (achat-ventes-trésorerie) Le système fiscal est ,que vous payez un impôt sur le revenu,c'est à dire sur ce qu'il vous reste dans votre poche en fonction du compte de résultat annuel de l'année précédente .J'espère qu'on est d'accord ?
La micro-entreprise est exactement la même chose qu'une E.I SAUF! que le système fiscal est tout autre
Pas de tableau d'amortissement ,pas de TVA non plus
Quand un client monte dans votre voiture,après la course ,c'est un prix net à payer,PAS UN PRIX TTC à payer .Donc vous payez l'impôt sur le revenu sur le prix net encaissé
Alors que l'on m'explique comment un artisan taxi puisse s'en sortir en micro-entreprise avec environ 500 ou 700 Euros/mois d'achat de carburant et je ne parle que rien que ça,je ne parle pas du reste .
Comme je l'ai dis et je répète ,la micro s'adresse uniquement à des métiers qui ne demande pas trop de frais d'exploitation sinon vous vous plantez .
Il faut savoir aussi qu' un salarié d'une entreprise ou un retraité a le droit de créer une micro en guise de complément de ressource ,tant qu'il ne dépasse pas le fameux chiffre d'affaire de 32000 Euros/an net
en micro si chiffre d'affaire =0
>Charges et impôt=0
PS = 21,3% de charge social
1,7 % d'impôt sur le revenu
AR= 12% de charge sociales et 1% d'Imp/revenu
Exemple
20000 Euros de Prestation de services et 15000 Euros d'achats /reventes =35000 Euros de Ca H.T
donc charge social :PS=4340 Eurosrn :AR =1800 Euros } 6140 Euros de charge social pour 35000 Euros de CA .HT
rnVous voyez un peu ? Et c'est pas moi qui fixe les charges et les impôts sur les B.I.C c'est Mr SARKOZY et son équipe ,ou ceux d'avant,c'est kif-kif
rnUn bon conseil,restez en E.I,de toutes façons ,vous n'avez pas le choix .Un comptable vous éclairera mieux que moi .Bonne continuation dans votre travail

Par **dantythred**, le **23/12/2009** à **16:45**

Bonjour,rnrnEffectivement,dans ton cas, l'auto-entreprise serait un bon moyen d'avoir un complément de revenu. Par contre, je ne sais pas si c'est possible pour les sociétés de taxi.rnJette un coup d'oeil à <http://www.declaration-auto-entrepreneur.com>. y'a pas mal d'infos, et surtout une assistance conseil téléphonique. Ils pourront certainement te renseigner.